

Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc

Jeudi 16 février 2023 à 14h à Passy

Compte-rendu

Etaient présents en visioconférence et en présentiel :

Audrey BALMAND, Région Auvergne Rhône-Alpes
Bernard BALLEZ, Président AFP Sallanches-Cordon
Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels Agropastoralisme et Forêt CCVCMB
Flore BLONDEAU, Région Auvergne-Rhône-Alpes, responsable pastoralisme
Antoine BOISSET, chargé de mission CCVCMB
Alexis BOTTOLLIER, SICA Pays du Mont-Blanc
Michel BLONDAZ, Groupement Pastoral Pormenaz
Christine BURNIER-FRAMBORET, élue à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Lucien CASAGRANDE, Groupement Pastoral Villy-Moëde
Eric CASTELBON, Région Auvergne Rhône-Alpes référent Savoie Haute-Savoie
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge agriculture et biodiversité, maire de Combloux
Anna CHAN TAT SAW, animatrice SICA / CASMB
Emmanuel COGNET, technicien pastoral SEA 74
Jean-François DESHAYES, Adjoint au maire de Vallorcine, élu référent CCVCMB
Fabienne DULIEGE, Présidente SEA 74
Guillaume MOLLARD, Président SICA Pays du Mont-Blanc
Yves PEROL, Adjoint au maire des Houches, représentant CCVCMB
Monique RACT, adjointe au maire de St Gervais les Bains, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christèle REBET, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Marie TMAN, Région Auvergne Rhône-Alpes
Charlotte MARX, Responsable service Développement Durable CCPMB
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB / animatrice PPT
Aurore SCHACK, chargée de mission SEA 74

Etaient Absents excusés :

Clémentine AGERON, ASTERS-CEN74
Gaëlle BLANCHARD, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Zian BLONDAZ, Président GP Pormenaz
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Jérôme BOUCHET, élu à Servoz
Laurent COLLIGNON, élu à Chamonix
Cécile GEORGET, ASTERS-CEN74
François GROSSET, GP Villy Moëde
Claude JACCOT, élu à Chamonix
Olivier LECLERC, ONF
André PASTERIS, élu à Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Maryline GERFAUD, GP Bassecombe / SICA Pays du Mont-Blanc

Ordre du jour :

1. Validation des enjeux,
2. Proposition de fiches actions,
3. Validation de la maquette financière,

4. Actualités des partenaires,
5. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour le PPT, ouvre la séance, propose à chacun de se présenter et rappelle l'ordre du jour. Le diaporama présenté est joint en annexe.

1. Validation des enjeux

Conformément à la demande de la Région pour élaborer cette nouvelle programmation, les phases de bilan et de diagnostic du domaine pastoral ont été validées lors des 2 précédents comités de pilotage. Ce dernier comité doit permettre de valider les enjeux, fiches actions et maquette budgétaire à transmettre à la Région.

Pour rappel, le territoire du Mont-Blanc, constitué des 14 communes des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc (porteur du dispositif) et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, compte 248 unités pastorales dont 46 alpages laitiers répartis sur 14 300 hectares. Grâce au travail de l'Enquête Pastorale menée entre 2012 et 2014, on compte également de manière indicative près de 125 zones pastorales dites intermédiaires sur 2 280 hectares.

Le territoire compte 7 groupements pastoraux et 3 associations foncières pastorales (AFP). A noter que le territoire a été pilote pour mener des actions en faveur de la structuration foncière et collective (action coordonnée de mise à jour des locations, extension de l'AFP de Sallanches-Cordon ou encore projet de création d'une AFP sur Praz-sur-Arly).

De plus, ces espaces agro-pastoraux sont au cœur des différents sites inventoriés et réglementés (6 Réserves Naturelles, 4 sites Natura 2000 et un Arrêté de Protection de Biotope), constituant ainsi les surfaces cibles des contractualisations agro-environnementales par les exploitants.

La SEA 74 présente les différents enjeux identifiés lors du travail de concertation sur le territoire, ceux-ci sont structurés autour de 3 thèmes : les améliorations pastorales, l'animation et médiation foncière ainsi que la conciliation des usages.

Ces enjeux sont validés par les membres du Comité de Pilotage.

2. Proposition de fiches actions

Comme lors de l'élaboration de la précédente programmation, il est proposé de simplifier le nombre de fiches actions et ainsi la gestion des crédits régionaux alloués par fiche. Ainsi cette nouvelle maquette comporte 5 fiches actions. Celles-ci seront détaillées dans le rapport du PPT (description de l'action, dépenses et bénéficiaires éligibles, prescriptions techniques...).

Outre les lignes dédiées à **l'animation du PPT**, le maintien d'une ligne en faveur de **l'animation foncière et structuration collective** ainsi que **la sensibilisation et événements pédagogiques**, cette maquette comporte une seule ligne dédiée aux **améliorations des conditions de vie et d'exploitation des espace pastoraux** (Eau, Accès, Logement, Reconquête et Equipements multi-usage).

Une fiche action supplémentaire est proposée en faveur des **investissements de production et transformation laitière** puisque ces investissements sont intégrés au nouveau **dispositif 207 « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral »**.

Il est précisé que dans le cadre du **Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes**, les dépenses dites immatérielles (animation, actions de sensibilisation...) sont éligibles au **dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement »**.

Les membres du Comité de Pilotage valident les 5 fiches actions.

3. Validation de la maquette financière

Flore BLONDEAU présente les modalités de mise en œuvre de la nouvelle programmation régionale ainsi

que l'organisation territorialisée pour l'instruction de ce dispositif :

- L'instruction se fera désormais uniquement à la Région à la place de la DDT 74. Pour les anciens dossiers, les demandes de paiement pourront continuer d'être adressées à la DDT, il faudra cependant en informer les nouveaux contacts à la Région (Eric Castelbon et Audrey Balmand).
- Baisse de la contribution européenne entraînant une modification du taux de cofinancement du FEADER : **43%-57% en ex-Rhône-Alpes** et 60%-40% en ex-Auvergne ;
- Pour les investissements productifs, taux de financement de 60% avec des plafonds suivant la nature des projets soutenus ;
- Les locaux de stockage peuvent désormais être soutenus même s'ils ne sont pas liés au logement.
- Une bonification de 10 % sur les investissements en faveur des AFP (non récupération de la TVA).
- Plus de condition d'obligation de maîtrise d'œuvre, reste encouragée (éligible sans plafond) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage calculée au taux forfaitaire de 8% des autres dépenses sur preuve de son existence

Elle précise également qu'en l'absence de perspectives budgétaires plus importantes de la Région, il est envisagé que le cofinancement des Départements puisse permettre d'aller chercher le FEADER, en particulier avec l'ouverture de cette programmation aux investissements productifs (soutenus entre 2018 et 2022 par le Conseil Savoie Mont-Blanc).

De même, la Région a souhaité simplifier les mouvements de crédits entre fiches actions : il n'est plus nécessaire de faire un avenant (validation en COPIL et information à la Région). Toutefois, il est nécessaire de garder la proportion entre investissement et fonctionnement.

Cette simplification permet ainsi de déposer un seul dossier comportant plusieurs natures de travaux au sein de la fiche action en faveur des améliorations pastorales.

Guillaume MOLLARD interroge la Région afin de savoir si les alpages ayant atteint leur plafond de soutien au cours du PPT peuvent déposer un dossier supplémentaire en fin de programmation du PPT si des crédits sont encore disponibles. Il évoque notamment la nécessité face à la forte pression de prédation sur le territoire de devoir équiper les alpages d'un second logement, voire de disposer de 2 abris de berger, pour répondre au besoin de gardiennage renforcé (notamment en réserve naturelle, en l'absence de tir de prélèvement).

Flore indique qu'un arbitrage est possible en fin de programmation s'il reste effectivement des crédits.

Emmanuel COGNET partage les difficultés rencontrées jusqu'à aujourd'hui pour les projets de débroussaillage avec la demande de garantie d'exploitation (location écrite).

Flore BLONDEAU indique que ce point fait souvent défaut et que la volonté est d'inciter l'exploitant à réaliser des travaux sur un terrain où il a la maîtrise foncière (besoin d'un travail préalable pour clarifier cela).

Jean-François DESHAYES questionne également sur la possibilité de réaliser des travaux dans l'objectif de réinstaller du pâturage.

Flore BLONDEAU précise que le besoin de garantie d'exploitation peut se traduire dans ce cas par un engagement de l'AFP avec une explication (méthode, échéance) et sans doute au paiement une vérification.

Guillaume MOLLARD confirme les difficultés rencontrées sur les terrains privés et demande s'il n'était pas possible de s'appuyer sur le contrôle aérien ou LIDAR qui sont des méthodes de monitoring car les zones réouvertures vont être déclarées à la PAC.

Flore BLONDEAU confirme qu'il est important d'avoir les 2 dimensions de la garantie d'exploitation afin d'avoir un vrai droit sur l'endroit où ils effectuent les travaux (important pour la pérennité d'exploitation).

Emmanuel COGNET indique que le droit d'exploitation ne garantit pas forcément le bon entretien.

Concernant la maîtrise d'œuvre (qui n'est plus une condition d'éligibilité mais reste une dépense

éligible), Aline PISSARD indique que plusieurs maîtres d'ouvrage souhaiteraient démarrer des préétudes à leurs projets d'investissement (date de démarrage de l'éligibilité ?).

Flore BLONDEAU précise que classiquement sont éligibles les dépenses à partir du vote du PPT par la Région. Cependant, comme il y a un délai entre la validation en COPIL et celle de la Région, celle-ci accepte parfois cette anticipation, mais il est nécessaire de la demander. Concrètement cette dérogation pourrait être prise avec une date cohérente comme celle de la délibération de la CCPMB. Il est toutefois nécessaire de déposer une demande avant de démarrer la maîtrise d'œuvre. La plateforme de dépôt des dossiers est ouverte depuis le 4 janvier : www.auvergnerhonealpes.fr/aides/ameliorer-les-conditions-des-eleveurs-en-espace-pastoral-feader

Eric CASTELBON va vérifier mais normalement il est possible de déposer une demande même si celle-ci n'est pas totalement complète mais cela permet au moins de prendre date.

Aline PISSARD rappelle qu'il est nécessaire au préalable que cette demande soit validée en COPIL.

Aline PISSARD et la SEA 74 précisent la maquette pluriannuelle proposée au COPIL au vu des différents besoins présentés et de l'articulation avec les autres financements mobilisables en faveur de ces espace pastoraux (en particulier la politique Espaces Naturels Sensibles du Département de la Haute-Savoie ouverte aux maîtres d'ouvrages publics).

- Animation du PPT : cette ligne a été réduite au minimum afin de répondre au besoin d'animation par la CCPMB du dispositif. Dans le cadre de cette nouvelle programmation (dispositif T01), la CCPMB va déposer un dossier pluriannuel et solliciter au vu du montant un co-financement FEADER.
- Animation foncière et structuration collective : maintien d'une somme afin de poursuivre les actions menées sur le territoire.
- Sensibilisation et événements pédagogiques : au regard des enjeux il est proposé de flécher le renouvellement sur 4 années de l'action Un Berger Dans Mon Ecole (4 x 15 000 €), maintenir également les journées de découverte d'alpage (15 000 €) et conserver 5 000 € pour une action complémentaire de sensibilisation (sur la cohabitation par exemple).
A noter que les collectivités du Pays du Mont-Blanc et de la Vallées de Chamonix portent des actions sans mobiliser de financements (actions de maraudage, etc..).
- Investissements productifs et transformation laitière : sur ce volet des échanges complémentaires doivent avoir lieu entre la Région et le Département afin d'avoir plus de visibilité sur le fléchage financier de ces actions.

Aline PISSARD précise qu'un courrier a été adressé au Département pour lui proposer de participer au comité de pilotage et le cas échéant de désigner des représentants. Aucune réponse n'a encore été obtenue.

- Investissements de mise en valeur des espaces pastoraux : l'enveloppe de besoins est très importante au regard des enjeux croissants et de la place prépondérante occupée par ses surfaces pastorales dans les systèmes d'exploitation du territoire.

Flore BLONDEAU indique que la Région ne pourra pas soutenir le territoire à hauteur d'un million d'euros (326 350 € attribués pour la précédente programmation) et qu'il est nécessaire de demander une enveloppe raisonnable (de l'ordre de 500 000 €) en argumentant les nouveaux besoins dont le volet productif. Sur ce point spécifique la Région pourra éventuellement soutenir quelques projets si le Département ne se positionne pas, sachant que celui-ci a davantage une vision départementale que territorialisée.

Suite à l'interrogation de Flore BLONDEAU sur le potentiel travail mené de comparaison entre les besoins identifiés en 2016 et la réalisation de la programmation jusqu'en 2022, Emmanuel COGNET indique que ce travail a été fait mais que les besoins actuels reposent notamment sur d'importants projets de réhabilitation (chalets et équipements laitiers) à plusieurs centaines de milliers d'euros. Ces projets sont susceptibles de consommer une part importante de l'enveloppe historique attribuée.

Claude CHAMBEL confirme que le territoire est très dynamique avec des besoins bien réels et que cette enveloppe est pour 5 années.

Guillaume MOLLARD ajoute que de réelles tensions poussent à monter en alpage et que la question de la prédation (1/3 des loups présents en Haute-Savoie sont sur le territoire des 14 communes du PPT !) n'était pas présente dans les précédentes programmations.

Flore BLONDEAU indique que ces besoins sont effectivement à mettre dans l'argumentation d'une enveloppe plus importante mais que la Région doit pouvoir répondre aux besoins de 30 PPT avec des systèmes et besoins différents. La demande du territoire peut être instruite par la Région au mois de mai et plus probablement en juin (engagement politique pour prendre une décision).

Guillaume MOLLARD précise également que cette enveloppe constante ne tient pas compte de l'inflation importante des coûts de réalisation des projets (de l'ordre de 15% que ce soient les matériaux ou l'intervention des entreprises).

Aline PISSARD indique que le nouveau contexte de cofinancement fait augmenter l'enveloppe régionale et que la part de fonctionnement a été abaissée au maximum (7%).

Les membres du Comité de pilotage valident à l'unanimité de déposer l'ensemble des besoins identifiés auprès de la Région en sollicitant son aide maximum sur l'ensemble des fiches-actions.

Afin d'anticiper l'arbitrage nécessaire suite à l'affectation de la Région d'une enveloppe potentiellement inférieure à la demande et éviter un retard de mise en œuvre du PPT, il est validé que la baisse sera répercutée en priorité sur la ligne 3 (investissements productifs), sachant que la fongibilité donne de la souplesse entre les lignes 2 et 3.

Flore indique que l'arbitrage sera réalisé avec Fabrice PANNEKOUCKE, Vice-président de la Région délégué à l'agriculture et aux espaces valléens. Elle conseille également de lui faire parvenir un courrier et solliciter une rencontre pour présenter les besoins du territoire.

Claude CHAMBEL souhaite également solliciter les conseillers régionaux du territoire en amont.

En termes de calendrier il est proposé de réunir un COPIL en début d'été malgré un retour formalisé de la Région potentiellement en juin afin de pouvoir notamment répondre aux besoins de démarrage sur les maitrises d'œuvre.

La CCPMB va préparer l'ensemble des éléments à transmettre à la Région (rapport de présentation, délibération...). Lorsque la Région aura validé le renouvellement du PPT, une plaquette synthétique sera réalisée afin d'informer les différents acteurs.

A noter que le **dispositif 201 « Investir pour mon exploitation d'élevage »** du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes peut permettre de soutenir les exploitants directement pour financer les investissements en faveur des accès et de l'eau sur les zones pastorales.

4. Actualités des partenaires

Aline PISSARD rappelle que la candidature du territoire pour porter et mettre en œuvre un second Projet Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) a été retenue par la DRAAF (accord de financement des mesures pour les exploitants et de l'animation portée portage CCPMB).

Les exploitants au sein du périmètre Natura 2000 Aravis (Sallanches et Cordon) seront éligibles au sein du PAEC Fier-Aravis porté par la CCVT.

La CCPMB a lancé le 20 janvier une consultation et les réponses des potentielles prestataires étaient attendues pour le 15 février. Un comité technique va se réunir le 21 février pour retenir un prestataire.

En termes de calendrier, les 2 réunions d'information (une à l'échelle du Giffre et la seconde sur le Pays du Mont-Blanc) à l'attention des exploitants éligibles (ensemble des groupements pastoraux, exploitants individuels au sein des sites Natura 2000 et APPB) devraient se tenir le 21 mars. Les exploitants

volontaires devront s'engager d'ici le 15 mai et l'ensemble des diagnostics d'exploitation et plan de gestion de chaque contractualisant devront être réalisés pour le 15 septembre 2023.

Il est rappelé que les territoires de Haute-Savoie ont été relativement bien doté au regard de leurs candidatures, ce n'est pas le cas de tous les territoires et notamment en Savoie qui ont connu une coupe très importante.

Aline PISSARD rappelle les différentes actions de sensibilisation programmées ce printemps et cet été, associant les différents acteurs, autour du pastoralisme et chiens de protection pour faciliter la cohabitation.

Une coordination est faite pour assurer une bonne couverture du territoire. Après accord du président de la CCPMB, une réflexion sera menée en commission afin de recourir à un renfort sur le terrain cet été (embauche financée sur fonds propres de la collectivité).

En parallèle, il est indiqué que la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie a fait parvenir aux communes un courrier les informant du lancement d'une action, menée avec le soutien du Département, afin de proposer les services d'éco-gardes assermentés. Il est précisé qu'il est important que cette proposition soit étudiée à l'échelle de la communauté de communes afin d'avoir une vision d'ensemble des besoins (rappel de l'exemple de l'arrêté municipal de Cordon).

Une réunion est programmée le 6 mars prochain afin de discuter de ce point pour préparer la saison.

Aline PISSARD rappelle que les collectivités se sont fortement engagées ces dernières années et que cet important travail doit être valorisé auprès de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Fait à Passy, le 3/03/2023

Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.

